

<https://journal.alternatives.ca/?Les-militants-de-Greenpeace-plus-dangereux-que-le-nucleaire>



Criminalisation des écologistes partout

Les militants de Greenpeace plus dangereux que le nucléaire ?

- Journal des Alternatives - Journal des Alternatives - 44.2014 - Journal des Alternatives. Vol.5 - No.05, avril 2014 -



Date de mise en ligne : mardi 1er avril 2014

Copyright © Le Journal des Alternatives - Tous droits réservés

Expulsés du territoire pour trouble à l'ordre public : c'est le sort réservé aux 47 militants européens de Greenpeace, qui ont pénétré, mardi 18 mars, sur le site de la centrale nucléaire de Fessenheim, en Alsace. Six ressortissants australiens, israéliens et turcs ont, en plus de leur expulsion, été interdits de séjour en France pendant une durée de deux ans. Trouble grave et réel à l'ordre public, justifie l'administration, qui a délivré ces arrêtés portant obligation de quitter le territoire français (OQTF). Une décision rarissime selon Alexandre Faro, avocat de l'ONG : « Il faut que la personne représente une menace extrême, comme un terroriste », explique-t-il au journal Le Monde. Une mesure appliquée en 1998, lors de la Coupe du monde de football, où des hooligans anglais avaient été interdits de séjour sur le territoire français.

Fessenheim fermée en 2016 ?

Une menace extrême, les militants de Greenpeace ? Les activistes sont rentrés sur le site de Fessenheim pour dénoncer la vétusté de la centrale. Et rappeler à François Hollande son engagement pris pendant sa campagne électorale, de fermer la plus vieille centrale nucléaire en activité sur le sol français avant 2016. Les militants ont déployé une banderole de 400 mètres carrés sur le couvercle d'une cuve d'un réacteur, sur laquelle on pouvait lire : « Stop risking Europ ». Arrêtés et placés en garde à vue, ils seront jugés le quatre septembre prochain, au tribunal de Colmar.

Ce n'est pas la première fois que l'organisation écologiste pénètre dans une centrale nucléaire pour dénoncer les risques que ces installations font peser (lire ce témoignage). Mais ses militants, souvent d'origine étrangère, n'ont jamais été expulsés du territoire ni interdits de séjour. Plus largement, ces mesures n'auraient pas été appliquées, jusqu'à maintenant, contre un ressortissant de l'Union européenne, pour des actes à vocation d'alerte militante, indique Claire Rodier, juriste au Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), au journal Le Monde. « Il n'est pas sûr que le fondement tienne la route devant la justice européenne », ajoute-t-elle. La Cour de justice européenne serait « plus exigeante que le droit français pour qualifier un acte de trouble à l'ordre public justifiant une mesure d'expulsion ».

La mesure, qui vise à décourager d'autres militants, atteindra-t-elle son objectif ? Selon Jean-François Julliard, président de Greenpeace France, ces décisions n'empêcheront pas Greenpeace de continuer ses actions, grâce à l'appui de plus en plus de militants européens. « Le risque, ce n'est pas nous, c'est le nucléaire. »